



pourquoi confier un mandat de vente à un avocat ?

Jurisprudence publié le **25/10/2021**, vu **1018 fois**, Auteur : [Maître Joan DRAY](#)

En tant qu'avocats mandataires en transactions immobilières, astreints à une déontologie, ils agissent en professionnels, dans l'intérêt des parties, en vue de la bonne réalisation de l'opération immobilière.

En tant qu'avocats mandataires en transactions immobilières, astreints à une déontologie, ils agissent en professionnels, dans l'intérêt des parties, en vue de la bonne réalisation de l'opération immobilière.

Leur expérience solide du contentieux immobilier leur permet de vous offrir en amont tous les conseils juridiques nécessaires afin de vous prévenir et de vous éviter au maximum les pièges et litiges liés aux transactions immobilières.

Il existe en effet une telle complexification de la transaction immobilière due au nombre d'informations et de documents obligatoires demandés que l'accompagnement et le conseil permanent d'un juriste professionnel et aguerri deviennent essentiels.

En l'absence d'une bonne assistance juridique, les conséquences pour l'une ou l'autre des parties à la transaction pourraient être désastreuses et conduire à un litige devant le juge qui pourrait par exemple réduire le prix de vente ou bien encore annuler la vente.

En outre, en tant que praticiens du Droit Immobilier, ils disposent, à travers leurs clients, essentiellement professionnels de l'immobilier, d'un large réseau d'acheteurs potentiels, dont ils pourront vous faire bénéficier, surtout si votre bien présente des caractéristiques inhabituelles qui ne le destinent pas au plus grand nombre (appartement ou villa de prestige, bien squatté ou occupé par un locataire indélicat, bien en indivision successoral, bien objet d'une mesure de saisie, local commercial ou industriel, entrepôt, terrain...).

Certains dossiers de divorces, de successions, de saisies ou de contentieux locatifs (expulsion de squatters, baux commerciaux ou baux d'habitation) sont l'occasion pour l'avocat de devenir le

mandataire en transactions immobilières privilégié de ses clients.

Enfin et surtout, l'avocat mandataire pourra vous garantir la confidentialité de votre opération immobilière.

Je me consacre essentiellement à la discipline du Droit Immobilier et j'ai la qualité d'Avocat Mandataires en Transactions Immobilières.

Vous pouvez me poser vos questions sur conseil-[juridique.net](http://www.conseil-juridique.net): <http://www.conseil-juridique.net/joan-dray/avocat-1647.htm>

JOAN DRAY

Avocat
MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES

joanadray@gmail.com
www.vente-par-avocats.com

76/78 rue Saint-Lazare

75009 PARIS